Envoyé en préfecture le 02/10/2026
Reçu en préfecture le 02/10/2026
Publié le
ID : 035-213503378-20260929-DELIB20260929N8-DE

DÉPARTEMENT D'ILLE-ET-VILAINE
ARRONDISSEMENT DE SAINT-MALO
CANTON DE COMBOURG

COMMUNE DE TINTENIAC

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE TINTENIAC

SÉANCE DU 29 SEPTEMBRE 2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt-neuf septembre à dix-neuf heures, les membres du conseil municipal légalement convoqués se sont réunis, en session ordinaire, sous la présidence de M. Christian TOCZÉ, maire.
Date de la convocation et d'affichage de l'ordre du jour : le 23 septembre 2026.

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice	27
Présents	22
Votants	27

Etaient présents : Mmes et MM. TOCZÉ Christian, BOLIVARD Régis, GIOT Stéphanie, DELVILLE Nathalie, LEGRAND Rémi, MIGNIERE Caroline, TOUZARD Blaise, ANDRÉ Marie-Thérèse, QUENOUILLÈRE Roger, ARRIBARD Martine, JEANNEAU Luc, BOSSARD Nelly, COLOMBEL Joëlle, PROVOST Frédéric, DANG Isabelle-Laure, ROBIDOU Christophe, GOUGEON Laurent, VIVIEN-MOISON Véronique, MORIN Stéphanie, LAVOLLÉE Sébastien, DEHEEGER Vianney, LE DIMNA Martine.

Etaient absents excusés : BIMBOT Frédéric donne pouvoir à DELVILLE Nathalie / LIPOVAC Anne-Sylvie donne pouvoir à DANG Isabelle-Laure / CHABILAND Annabelle donne pouvoir à BOLIVARD Régis / GORON Maxime donne pouvoir à LEGRAND Rémi / MORIN-LOUVIGNY Isabelle donne pouvoir à VIVIEN-MOISON Véronique

Etait absent : néant.

Secrétaire de séance : M. Régis BOLIVARD à qui il est adjoint un auxiliaire

8. Présentation du rapport annuel du délégataire SAUR relatif au service assainissement année 2025 (RAD 2025)

Rapporteur : M. Rémi Legrand, adjoint.

Il est rappelé que le rapport a été envoyé à l'ensemble des conseillers municipaux.

Extrait du rapport annuel du délégataire (RAD) de l'année 2025, réalisé par la SAUR :

Le service de l'assainissement est délégué à la SAUR dans le cadre d'une Délégation de service public. Le contrat, signé le 1er juillet 2019, arrivera à échéance le 30 juin 2031.
La commune organise intégralement le service d'assainissement avec une station d'épuration et 10 postes de relèvement. Sa capacité nominale est de 6 000 EH avec un linéaire de canalisations de collecte des eaux usées de 51.564 kml. Le réseau de collecte des eaux usées se compose de conduites à écoulement gravitaire et de conduites de refoulement.
La SAUR a la responsabilité du fonctionnement des ouvrages, de leur entretien et de la permanence du service.
La commune garde la maîtrise des investissements et la propriété des ouvrages.

Quelques chiffres :

- Volumes assujettis à l'assainissement : 128 490 m3 contre 125 533 m3 en 2024.
- Volumes pompés au PR de Québriac allant à la STEP de Tinténiac : 57 659 m3 contre 44 220 m3 en 2024
- Nombre de branchements raccordés : 1 616
- Réseaux hydrocurés : 4 486 ml
- Interventions de débouchage : 6
- 100 % des bilans réalisés sont conformes contre 81.8 % en 2024
- Effluents épurés : 224 754 m3 contre 200 998 m3 en 2024.
- Boues évacuées: 23.175 tMS contre 40.622 tMS
- Prix de l'assainissement 2.62 euros TTC/m3 – prix total pour 120 m3 : 314.12€ TTC.

Envoyé en préfecture le 02/10/2026
Reçu en préfecture le 02/10/2026
Publié le
ID : 035-213503378-20260929-DELIB20260929N8-DE

L'indice d'eau parasite est de 8.29 m3/j/km, calculé cette année en comptabilisant uniquement le linéaire d'assainissement ce qui est plus réaliste puisqu'avant il était calculé en intégrant également le réseau d'eaux pluviales.
Des arrivées importantes d'eaux parasites sont observées en période pluvieuse.
Etc.

Les principaux travaux réalisés dans l'année :

- Remplacement des diffuseurs d'air du bassin d'aération.
- Intervention des plongeurs pour la réparation de la vanne de fond du puit de recirculation.
- Démarrage des travaux pour la mise en place d'une presse à vis.
- Poste de relevage la Reinais : mise en place d'une pompe et d'une cuve de stockage à la suite de l'effondrement du réseau aval, avenue Du Guesclin. Réseaux en cours de réparation.

Le Conseil Municipal prend acte de la présentation du RAD 2025 relatif au service d'assainissement collectif

Entendu l'exposé, des échanges ont lieu,

Au registre sont les signatures, Pour extrait conforme,
Le Maire, Christian TOCZÉ

Le secrétaire de séance, Régis BOLIVARD